Etude FTH : des constats et des partis pris

La FTH a présenté aujourd'hui une étude sur l'impact de la crise COVID 19 sur l'hôtellerie ainsi que sur l'économie nationale. Une présentation qui révèle le lourd bilan social de la crise, mais aussi des maladresses dans la méthodologie de l'étude elle-même.

L'étude se base sur deux hypothèses. L'une qu'on appellerait de "statu quo global et sectoriel" et l'autre de "réformes globales et sectorielles", l'une et l'autre se référant aux propositions de la FTH pour réformer le secteur, à savoir :

« – généralisation des incitations à l'investissement pour englober la restructuration des hôtels ;
– adoption des propositions de la FTH dans la loi des Finances 2021 ;
– adoption des chèques vacances pour relancer le tourisme intérieur ».

L'impact de la crise serait, selon l'étude, la perte de 27000 emplois permanents d'ici la fin de cette année.
Selon les scénarios envisagés, la valeur ajoutée de l'hôtellerie n'augmenterait que de 33% en 2021 (contre une croissance de 1% de l'économie nationale) dans le cas de "non réformes" et de 250% dans la seconde hypothèse (contre 7% de croissance pour l'ensemble du pays).

Si les résultats de cette étude servent certainement à rappeler le prix social élevé que paierait le pays suite à cette crise, on aurait voulu la voir prendre aussi en considération une troisième hypothèse médiane (ou "réaliste" en langage budgétaire) par rapport aux deux hypothèses envisagées. Ceci d'autant plus que la proposition des "chèques vacances" pour dynamiser le tourisme intérieur telle qu'elle est proposée par la FTH soulève de multiples questions, dont celles-ci :

– Pourquoi, dans cette proposition, la FTH n'envisage-t-elle que la voie d'une société privée en charge des chèques vacances, alors que l'unique pays

à l’appliquer, celui qui l’a inventé en 1982 et qui le fait bien fonctionner à ce jour, la France, a opté pour la solution d’une agence publique (ANCV) dotée d’une mission de service public notamment pour financer le tourisme social en y consacrant un fond de 26 millions d’euros ?

– Que peut reprocher la FTH à un organisme public (EPIC) qui paie des impôts et verse une partie de ses bénéfices à un fonds de Tourisme social de 26 millions d’euros ?

– Pour un pays comme le nôtre où le premier frein aux vacances est le pouvoir d’achat, pourquoi choisir la solution la plus coûteuse pour les hôtels en privilégiant un opérateur privé de chèques-restaurant du type Sodexho, Edenred ou Natixis, dont la commission de décaissement avoisine les 8%, contre un organisme public dont la commission est de 1% à 2,5% ?

– Et au-delà de la forme à adopter pour cet organisme d’émission des chèques vacances, comment peut-on envisager sérieusement de mettre en place une telle réforme en 2021 et de la faire figurer dans la loi des Finances 2021 ? A moins que la part patronale du chèque vacances ne soit ni déductible des bénéfices, ni exemptée de charges sociales.

Nous y reviendrons.

Lotfi Mansour

Les voyages organisés de résidents autorisés pour le Sud

Cinq décisions d’ordre social, six d’ordre économique et trois en faveur du tourisme saharien : tel est le résultat du CMR tenu le 6 courant et de la réunion tenue ce matin entre le Chef du Gouvernement et le Ministre du Tourisme et de l’Artisanat.

Lors de la conférence de presse qu’il a tenue aujourd’hui, Habib Ammar, Ministre du Tourisme et de l’Artisanat, a annoncé les décisions suivantes :

Mesures d’ordre social

- prise en charge par l’Etat des contributions patronales pour le 4e trimestre 2020 ainsi que les deux premiers trimestres de 2021 pour les salariés mis au chômage technique par des entreprises touristiques « momentanément en cessation d’activité totale ou partielle » ;
- octroi d’une prime mensuelle de 200 dinars pour les salariés mis au chômage technique ainsi que pour les guides touristiques ;
- faire bénéficier les salariés mis au chômage technique d’un programme de recyclage selon accord entre les fédérations professionnelles et l’Agence des Métiers du Tourisme. Le coût de ce programme sera exceptionnellement pris en charge par le Fonds de Compétitivité FODEC. Les bénéficiaires recevront à la fin de leur formation une prime de présence de 300 dinars ;
- échelonnement du principal de la dette envers la CNSS à hauteur du 3e trimestre de l’année en cours, avec exemption des pénalités de retard en cas de règlement du principal de la dette ;
- suspension des poursuites contre toute entreprise ayant respecté le calendrier de cet échelonnement.

Mesures d’ordre économique

- exemption des agences de voyages de leur contribution au FODEC (2 dinars

par siège) pendant six mois à compter du 1er janvier 2021 ;

- report pour les entreprises du tourisme et de l’artisanat du règlement de l’IS relatif aux exercices 2019 et 2020, et ce jusqu’au 31 décembre 2021 avec échelonnement des paiements à partir de janvier 2022 ;
- réouverture exclusive aux entreprises du tourisme de la plateforme de soutien en ligne ;
- rédaction d’un avenant à l’accord SOTUGAR pour le rendre conforme aux décisions du CMR du 30 avril 2020 et notamment concernant le plafond de crédit d’un million de dinars par entreprise ;
- ajouter plus de souplesse dans l’application des mécanismes de garantie des crédits bancaires accordés aux entreprises du tourisme ;
- prorogation de la ligne de crédit de 10 millions de dinars en faveur des artisans à l’année 2021.

Mesures en faveur du tourisme saharien

- autorisation des voyages organisés pour le tourisme saharien sous condition de l’application du protocole sanitaire et de maintien des « groupes encadrés » ;
- lancement d’un programme promotionnel pour le tourisme local jusqu’au 31 mars 2021 qui sera financé par le FODEC ;
- lancement d’un programme de soutien aux liaisons aériennes avec l’aéroport de Tozeur en vue des réservations de vacances dans le Sud tunisien, qui sera financé aussi par le FODEC.

Le Ministre a indiqué par ailleurs la formation d’un comité interministériel comprenant les ministères de l’Economie, des Finances et du Tourisme ainsi que la Banque Centrale pour traiter des problèmes structurels du secteur, et notamment celui de l’endettement. Ce comité devrait proposer ses solutions dans un délai de 3 mois.

Des mesures, pas encore de plan de relance

Le Ministre du Tourisme a annoncé des mesures à même de soulager la trésorerie des entreprises du secteur. Des mesures qui soulèvent cependant quelques questions.

Lors de sa conférence de presse tenue aujourd'hui, le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a annoncé notamment les détails de la ligne de crédit de 500 millions de dinars auprès des banques, et dont seulement 100 millions seront garantis par l'Etat.

Ces crédits seraient octroyés pour une durée de 7 années avec période de grâce de 2 ans aux seules entreprises du tourisme et de l'artisanat, à un taux dit bonifié *« ne dépassant pas le taux monétaire du marché »*, et à la condition expresse que les entreprises bénéficiaires aient préservé et préservent à l'avenir tous les emplois existant avant la crise.

Exceptionnel, ce taux (6,75%) n'en demeure pas moins supérieur à la rentabilité attendue pour le secteur en l'absence de perspective d'activité même partielle. Le Ministre parle d'un niveau d'activité *« avoisinant zéro d'ici mars 2021 »*.

Ces crédits généreront de ce fait un surcoût, qui s'ajoutera à ceux qu'occasionnera le nouveau protocole sanitaire. Il s'agit donc d'une pilule bien amère que nos entreprises seront contraintes d'avaler pour survivre.

De plus, parmi les conditions d'éligibilité à cette ligne de crédit, l'entreprise bénéficiaire devrait justifier d'une baisse de son chiffre d'affaires d'au moins 25% en mars et d'au moins 40% en avril. Mais quid des nombreux hôtels saisonniers qui n'ouvrent habituellement qu'au mois de mai ?

Pas de quoi pavoiser donc. Le salut des entreprises du tourisme demeure dans une relance rapide de l'activité. A ce propos, le Ministre parle d'un plan d'action qui sera annoncé incessamment sous peu.

Attendons et croisons les doigts.

Lotfi Mansour

Thomas Cook ou le syndrome “too big to fail”

Seuls les connaisseurs du secteur ne pouvaient pas croire à une faillite de Thomas Cook. Explication.

Alors qu’une conférence de presse sur **la faillite de Thomas Cook** vient d’être tenue par le Ministre du Tourisme *(photo)*, l’opinion semble obnubilée par la recherche d’un coupable avec l’argument : « C’était prévisible et on aurait dû le prévoir ». Même si son impact sur l’hôtellerie tunisienne reste circonscrit, et relativement restreint par rapport à d’autres destinations.

Certains politiciens ont vu dans cette faillite l’occasion d’accrocher le Ministre du Tourisme, René Trabelsi ; d’autres, une défaillance dans la gestion des hôtels. A les croire, on aurait dû faire mieux que les Grecs, les Turcs, les Espagnols et toutes les destinations aux moyens incomparablement supérieurs aux nôtres…

Au sein des professionnels, la réaction presque commune est de dire : « Qui l’aurait cru ? ».
En effet, Thomas Cook fait partie des trois mastodontes du tourisme européen et mondial. Sa taille est si prépondérante dans le secteur que personne ne pouvait douter qu’il serait renfloué.
A l’image des grandes banques maintes fois renflouées pour leur éviter la faillite, on a pensé que Thomas Cook le serait aussi, surtout après le plan de sauvetage de l’actionnaire chinois Fosun qui avait mis sur la table 900 millions d’euros. Un plan qui semblait tenir la route et auquel il fallait

ajouter 200 millions.

Le gouvernement britannique a préféré sacrifier la société plutôt que de la renflouer, sous prétexte que son « business plan n'était pas convaincant » et quitte à dépenser dans la foulée le double de l'aide demandée.
Comme Barack Obama pour Lehman Brothers, Boris Johnson, le Premier Ministre britannique, a décidé de laisser tomber Thomas Cook. L'aurait-il fait si Thomas Cook n'était pas si allemand ? Condor, lui, vient d'être secouru par les autorités allemandes avec 380 millions d'euros. Prions que le reste des filiales de Thomas Cook le soient aussi par leurs gouvernements respectifs.

Mais revenons à nos moutons (ou plutôt à nos ânes) qui sont allés jusqu'à insinuer une "collusion tunisienne" dans cette faillite. Alors que la seule faute des professionnels tunisiens, à l'instar des professionnels du monde entier, est peut-être d'avoir été trop bien informés de ce que représentait Thomas Cook dans le tourisme mondial : une société "too big to fail". Et de lui avoir consenti, comme du reste tous les hôtels du monde entier, des délais de paiement excessifs (60 jours, extensibles d'un mois grâce à une clause de non paiement durant un mois par trimestre).

Suite des évènements

Lors de la conférence de presse tenue hier par le Ministre du Tourisme René Trabelsi en présence de l'Ambassadrice britannique et des présidents des fédérations professionnelles tunisiennes , promesse a été faite par le Ministre de proposer un CMR afin d'étudier la possibilité d'un report de paiement de certaines taxes sous forme d'un "crédit d'impôt".

Concernant les clients séjournant actuellement en Tunisie, seule la situation des Britanniques est clarifiée (prise en charge des séjours par l'arrangement ATOL-gouvernement britannique de ceux séjournant du 23 septembre au 6 octobre).
Pour les autres nationalités, faute de réponse des filiales concernées, les hôtels tunisiens pourraient demander le règlement par les clients qui se feraient ensuite rembourser selon les règles de la directive européenne des voyages à forfait (en application depuis le 18 juillet 2018) laquelle stipule que le voyagiste doit prévoir la poursuite du séjour et le rapatriement de ses clients en cas de faillite.

Lotfi Mansour

MIT : la FTH communique

Le nouveau bureau de la FTH a profité du salon MIT pour présenter sa nouvelle démarche concernant l'endettement et le financement de l'hôtellerie.

A l'occasion du salon MIT qui se tient jusqu'au 8 avril au Parc des expositions du Kram, la FTH a tenu aujourd'hui une conférence de presse où elle a présenté son nouveau bureau, sa nouvelle identité visuelle ainsi que les grandes lignes du livre blanc sur l'endettement et le financement de l'hôtellerie exposées par le président de la FTH, Khaled Fakhfakh, ainsi que le DG de la STB, Samir Saïed.

Etaient présents de nombreux professionnels et financiers dont les deux anciens présidents de la FTH (Radhouane Ben Salah et Mohamed Belajouza), le président de CONECT (Tarak Cherif) et le président du directoire de l'Amen Bank (Ahmed El Karam).

Partant du constat que l'hôtellerie est un secteur particulièrement capitalistique et de la nécessaire rénovation du parc hôtelier, la FTH appelle à une restructuration de la dette selon une nouvelle démarche élaborée avec l'association des professionnels des Banques (APTBEF, regroupant 23 banques et établissement financiers). Cette nouvelle démarche se base essentiellement sur l'adhésion volontaire des hôteliers ainsi que sur une solution « au cas par cas ». Le directeur de la STB a ainsi affirmé que les banques adhèrent à une telle démarche parce qu'*« il n'y a pas de relance du tourisme sans restructuration de l'hôtellerie »*, en ajoutant que *« les banques sont mues par une logique des affaires et [qu']il est plus rentable de négocier que d'avoir recours aux tribunaux ».*

Le MIT : un forum pour les professionnels

Avec cette conférence et bien d'autres organisées lors de cette édition du

MIT, le salon est en voie de devenir un forum unique de rencontre et d'échange entre professionnels tunisiens, mais aussi de découverte de nouveaux opérateurs. Il en est ainsi de Destination Dahar, de l'antenne tunisienne de la fondation Swiss Contact, qui se fait connaître pour la première fois avec un beau stand, ou Oossafer, la plateforme BtoB lancée au mois de janvier en Tunisie *(voir photos)*.

Il resterait au MIT à s'affirmer auprès du grand public qui, à l'avenir, selon Afif Kchouk, *« bénéficiera d'un programme de promotion dédié ».*

Le nouveau bureau de la FTH

Le président de la FTH, Khaled Fakhfakh, et le DG de la STB, Samir Saïed

Le stand de la plateforme BtoB Oosafer

Le stand de Destination Dahar, antenne tunisienne de la fondation Swiss Contact

DESTINATION
DAHAR
amadeus 30
amadeus 30
LA CIGALE
TABARKA
STB BANK